



Harmonix®
KALIPE®

La dernière génération de désherbant biocontrôle

Fiche technique
HERBICIDE



Origine Végétale

- ✓ Pour les allées de Parcs,
Jardins et Trottoirs (PJT),
Cimetières, Voies
- ✓ Pour les arbres et arbustes pleine terre
(pépinière et plantation), pour les cultures
ornement (zones cultivées et intercultures)
- ✓ Pour la destruction des mousses
(traitements généraux)





Harmonix® KALIPE®

Fiche d'identité

Herbicide biocontrôle curatif de contact pour lutter avec précision contre les adventices levées. Surfaces perméables.



Composition :

Contient 500 g/l d'acide pélargonique

Formulation :

Liquide sous forme de Concentré Emulsionnable (EC)

Autorisation de mise sur le marché :

AMM N° 2170321

Classement :

H319



Période de traitement :

J F M A M J J A S O N D



Usages et Dose homologuée :

22.5 L/ha pour les usages PJT et ornementaux, 18 L pour l'usage destruction de mousses

Délai de réentrée :

24 heures

Visibilité d'action :

2 heures après traitement

Nb d'applications autorisées :

2 à 4 applications par an selon les usages

ZNT :

5 mètres



Conditionnement :

5 litres (conditionné par 4)

A retenir

- **Facile à appliquer** : Faible dosage hectare (22,5 L/ha) et dosage facile (concentration de 10 % qui limite les erreurs de dosage)
- **Solution alternative** utilisable en programme de désherbage du fait des 4 applications par an possibles (dès la sortie de l'hiver jusqu'à l'été)
- **Polyvalent** : 3 Homologations : PJT, cimetières, voies, ornementales (arbres et arbustes plein terre pépinières et plantations) et destruction des mousses
- **Economique** : Une des solutions parmi les plus économiques dans les méthodes alternatives (rendement à l'heure, pas d'investissement en matériel)
- **Rapidité d'action extrême** : effets visibles moins de 2 heures après traitement

Description

Harmonix® KALIPE® est un herbicide non sélectif de contact à base d'acide pélargonique. Il est destiné au **contrôle des adventices** en zones non agricoles et autour des arbres, arbustes et cultures ornementales ainsi qu'en traitement général de destruction des mousses. Les traitements doivent être réalisés sur des **surfaces perméables**.

Son utilisation possible dès la sortie de l'hiver (utilisation du mois de janvier à aout inclus).

Harmonix® KALIPE® appartient à la liste officielle des produits phytopharmaceutiques de **biocontrôle** comprenant des substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Mode d'action

Harmonix® KALIPE® contient de l'acide pélargonique, substance active appartenant au groupe chimique des acides gras, présents naturellement dans l'environnement.

Harmonix® KALIPE® agit rapidement par dessication des herbes indésirables ciblées. Lorsqu'il est appliqué sur la partie verte des plantes, il provoque la déstructuration de la cuticule conduisant à une déshydratation complète de la végétation aérienne.

Il s'applique en traitement de **post-levée**, en début d'infestation sur des adventices mono- et dicotylédones jeunes 5-10 cm de haut (stade 4 feuilles max). Les effets sont visibles 2-3 heures après application.



Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Usage(s)	Dose maximale d'emploi	Concentration de Harmonix® KALIPE® dans la bouillie de pulvérisation	Nombre maximal d'applications	Intervalle entre applications
Usages non agricoles - désherbage des Allées Parcs Jardins Trottoirs, (PJT) cimetière, Voies	22,5 L/ha	10 % (soit 1 L de produit dans un pulvérisateur de 10 L ou 20 L de produit dans une cuve de 200 L)	4/an	14 jours
Arbres et arbustes - désherbage pépinières et plantations en pleine terre				
Cultures ornementales - désherbage des intercultures et zones cultivées				
Traitements généraux - destruction mousses	18 L/ha	3 % (soit 300 ml de produit dans un pulvérisateur de 10 L ou 6 L de produit dans une cuve de 200 L)	2/an	

L'application de Harmonix® KALIPE® est limitée à la période de janvier à août (inclus).

Champ d'activité

L'Herbicide Harmonix® KALIPE® a prouvé son efficacité sur un large éventail d'adventices mono- et dicotylédones. Le produit est actif sur des jeunes adventices peu développées :

- 5 à 10 cm de haut pour les dicotylédones à port étalé
- 5 à 10 cm de large pour les dicotylédones à port dressé
- Pour les graminées qui tallent : avant tallage
- Avant stade 4 feuilles

Concernant les adventices plus développées, Harmonix® KALIPE® va principalement freiner leur développement. L'Herbicide Harmonix® KALIPE® est également actif sur les mousses présentes dans les sols perméables.

Sélectivité

Harmonix® KALIPE® est un herbicide non sélectif. Pour éviter les risques, utiliser un cache de protection lors de l'application à proximité de végétation sensible (arbustes, cultures florales...).



4 règles pour une efficacité optimale

1. La dose

Concentration de 10 % en respectant la dose d'A.M.M. de 22,5 l/ha

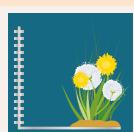


3. Le climat

- Ciel lumineux
- Feuillage sec à légèrement humide
- Délai de 2 heures minimum entre l'application et une pluie

2. Le stade des adventices

- Jeunes adventices Max 4 feuilles avant tallage
- Adventices peu développées Max. 5 à 10cm de haut ou de large
- Freine le développement mais ne détruit pas les adventices déjà développées ou vivaces



4. La qualité de pulvérisation

- Couvrir complètement la végétation
- En localisé sur les adventices
- Eviter les buses antidérive à injection d'air (gouttes trop grosses)

Le mode d'emploi

Préparation de la bouillie

- Agiter la préparation avant utilisation. Verser la quantité requise de produit dans la cuve du pulvérisateur à moitié remplie d'eau, le système d'agitation fonctionnant. Agiter vigoureusement. Compléter avec le volume d'eau nécessaire à l'application.
- Pour le contrôle des mauvaises herbes, appliquer Harmonix® KALIPE® localement avec une concentration de 10 % dans la bouillie, sur un feuillage sec.
- Pour le traitement des mousses, appliquer Harmonix® KALIPE® localement avec une concentration de 3% dans la bouillie.



Application

- La bouillie doit être appliquée avec un pulvérisateur de façon à couvrir entièrement et uniformément les surfaces à traiter. Les mousses doivent également être bien imbibées.
- Le produit agit par contact, sans détruire la racine (les zones n'ayant pas reçues de produit, par exemple cachées par des feuilles ou d'autres adventices ne seront pas affectées par le traitement) : si besoin, renouveler l'application. N'ayant aucune action résiduelle, il n'empêchera pas les semences d'adventices de lever si les conditions climatiques y sont favorables.
- Harmonix® KALIPE® étant non sélectif, il est recommandé d'utiliser un cache herbicide de protection dans les zones cultivées (afin que les parties vertes des plantes ne soient pas atteintes par la bouillie herbicide).



Conditions de traitement

- Les résultats optimums sont obtenus en période de forte luminosité. Plus la température est élevée, plus les résultats sont rapides.
- Traiter sur végétation sèche, sans risque de pluie dans les 2 heures suivant l'application.



Mélanges

- Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la nécessité de faire un test de compatibilité physique et biologique en procédant à une pulvérisation sur une surface significative de la culture.



Recommandation particulières

- Par précaution, sur certaines surfaces perméables riches en calcaires, il est préférable de réaliser au préalable un test sur une petite surface non visible de la zone à traiter.
- Ne pas appliquer sur pelouses ou plantes non cibles. Éviter toute dérive de pulvérisation (projection) et de ruissellement vers les gazons, massifs, plantations situées en bordure de la zone traitée et que vous souhaitez préserver.
- Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur plus de 50 % de la surface (traitement par tache).
- Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison ou en présence d'abeilles, ni sur des asventices où des fleurs sont présentes.





Équipement de Protection Individuelle (EPI)

L'Équipement de Protection Individuelle (EPI) est essentiel dans le cadre du respect des bonnes pratiques de mise en œuvre des produits phytopharmaceutiques. S'il est adapté et bien utilisé, il limite l'exposition du corps.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

VÊTEMENT DE TRAVAIL ET EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :							PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
	APPLICATION AVEC UN PULVÉRISATEUR À DOS OU AVEC UNE LANCE			APPLICATION AVEC UN PULVÉRISATEUR À RAMPE					
	Mélange/ Chargement	Application	Nettoyage du matériel de pulvérisation	Mélange/ Chargement	Application tracteur SANS cabine	Application tracteur AVEC cabine	Nettoyage du matériel de pulvérisation		
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)									
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN374-3) ou à usage unique (certifiés EN374-2)		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	À usage unique intervention sur le matériel	À usage unique* intervention sur le matériel	Réutilisables	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton >230 g/m² + traitement déperlant		EPI vestimentaire ET EPI partiel		EPI vestimentaire ET EPI partiel	EPI vestimentaire ET EPI partiel		EPI vestimentaire ET EPI partiel		
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1		OU		OU					
COMBINAISON DE PROTECTION catégorie III type 5 ou 6 certifiée EN 14605+A1 : 2009									
BOTTES DE PROTECTION certifiées EN13 832-3									

*Dans le cas d'une intervention sur le matériel lors d'une application avec tracteur AVEC cabine, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés à l'extérieur de la cabine après utilisation.

Les EPI listés ci-dessus concernent uniquement les applications en zone non agricole. Merci de vous référer à l'étiquette, paragraphe «précautions à prendre», afin d'avoir la liste complète.

10 gestes responsables et professionnels

AVANT L'APPLICATION

-  1 | Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
-  2 | Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
-  3 | Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
-  4 | Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et les réglages des matériels d'application.
-  5 | Surveiller le remplissage du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
-  6 | Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.
x3

PENDANT L'APPLICATION

-  7 | Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRES L'APPLICATION

-  8 | Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
-  9 | Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
-  10 | Recycler les emballages dans le cadre des collectes.

Bayer vous propose un 11^{ème} geste pour la gestion des effluents :

-  11 | Gérer les effluents phytosanitaires avec un système reconnu efficace par le MEDDTL* : Dispositif Phytobac®
11^{ème} Geste Responsable et Professionnel.

* MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

© Phytobac : Marque déposée et cahier des charges
Bayer CropScience, savoir faire certifié ISO 9001 v 2000.



IMPORTANT : Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.



Bayer

Bayer S.A.S.
Activité Espaces Verts
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 LYON CEDEX 09
FRANCE

Harmonix® Marque déposée Bayer - Détenteur de l'AMM : Jade, Parc Cadera Sud - Avenue Ariane CS 60027, 33693 MERIGNAC - KALIPE® marque déposée de JADE Jardin Agriculture Développement - N° agrément Bayer S.A.S : RH02118 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. - Crédit photographique : Bayer - Shutterstock - www.accentonic.com - 02-2018.

Précautions et bonnes pratiques

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.
- Ne pas stocker à une température inférieure à 8°C

Au cours de l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Pendant la préparation de la bouillie et le traitement porter des vêtements de travail appropriés (voir chapitre Protection de l'opérateur et du travailleur)
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement.
- En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin ou le numéro d'appel d'urgence 24h/24h : 04 72 85 25 25

Après emploi

- Après pulvérisation et avant de prendre les repas, retirer les vêtements de travail et se laver les parties du corps exposées.
- Se laver les mains après toute manipulation/utilisation.
- Nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.
- Réemploi de l'emballage interdit.

Collecte des emballages

Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) disponibles sur :

- Site : www.adivalor.fr
- Email : infos@adivalor.fr
- N° AZUR : 08 10 12 18 85

Votre distributeur

Bayer Service **infos** Espaces Verts
0 800 008 401

Service & appel gratuits

i Plu s d'infos sur notre site internet es-bayer.fr

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.